

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1166

présenté par

M. Midy

à l'amendement n° 779 de Mme Calvez

ARTICLE 25

I. – Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« publiés en application des articles 15 et 24 dudit règlement ».

II. – À la fin de la seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« et transmis au comité européen des services numériques mentionné à l'article 61 du règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 précité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.